

## PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Un jeu instantané peut contenir plusieurs sous-billets/sous-jeux, mais n'a qu'un numéro de transaction. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain sous-billet/sous-jeu, est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat des sous-billets/sous-jeux et donc au moment où est créé le numéro de transaction pour le jeu instantané. Un certain lot peut être attribué à un sous-billet/sous-jeu seulement si le sous-billet/sous-jeu de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré le résultat global d'un numéro de transaction (contenant tous les sous-billets/sous-jeux) d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non).

La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un sous-billet/sous-jeu, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

### RÈGLES DU JEU LUCKY RAINBOW – 0,05€ - 0,10€ - 0,25€ - 0,50€

#### Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1<sup>er</sup>, art. 6, §1, 1<sup>o</sup> et art. 11, §1, alinéa 1<sup>er</sup>) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 27.11.2019.

#### Prix par sous-billet (votre symbole)

0,05 – 0,10 – 0,25 – 0,50 €

#### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (vos symboles) de 0,05 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	1.000,00	1.000,00	2.000.000,00
1	200,00	200,00	2.000.000,00
4	100,00	400,00	500.000,00
4	75,00	300,00	500.000,00
8	50,00	400,00	250.000,00
20	27,50	550,00	100.000,00
106	25,00	2.650,00	18.867,90
100	20,00	2.000,00	20.000,00
120	17,50	2.100,00	16.666,70
160	15,00	2.400,00	12.500,00
160	12,50	2.000,00	12.500,00
280	10,00	2.800,00	7.142,90
480	7,50	3.600,00	4.166,70
880	5,00	4.400,00	2.272,70
400	4,50	1.800,00	5.000,00
400	4,00	1.600,00	5.000,00
400	3,75	1.500,00	5.000,00
400	3,50	1.400,00	5.000,00
1.600	3,00	4.800,00	1.250,00
1.840	2,50	4.600,00	1.087,00
1.720	2,00	3.440,00	1.162,80
1.800	1,50	2.700,00	1.111,10
8.400	1,00	8.400,00	238,10
4.000	0,75	3.000,00	500,00
11.680	0,50	5.840,00	171,20

800	0,40	320,00	2.500,00
8.000	0,25	2.000,00	250,00
4.000	0,20	800,00	500,00
10.000	0,15	1.500,00	200,00
10.000	0,10	1.000,00	200,00
10.000	0,05	500,00	200,00
TOTAL 77.764		TOTAL 70.000	TOTAL 25,72

**Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (vos symboles) de 0,10€**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	2.000,00	2.000,00	2.000.000,00
1	400,00	400,00	2.000.000,00
4	200,00	800,00	500.000,00
4	150,00	600,00	500.000,00
8	100,00	800,00	250.000,00
20	55,00	1.100,00	100.000,00
106	50,00	5.300,00	18.867,90
100	40,00	4.000,00	20.000,00
120	35,00	4.200,00	16.666,70
160	30,00	4.800,00	12.500,00
160	25,00	4.000,00	12.500,00
280	20,00	5.600,00	7.142,90
480	15,00	7.200,00	4.166,70
880	10,00	8.800,00	2.272,70
400	9,00	3.600,00	5.000,00
400	8,00	3.200,00	5.000,00
400	7,50	3.000,00	5.000,00
400	7,00	2.800,00	5.000,00
1.600	6,00	9.600,00	1.250,00
1.840	5,00	9.200,00	1.087,00
1.720	4,00	6.880,00	1.162,80
1.800	3,00	5.400,00	1.111,10
8.400	2,00	16.800,00	238,10
4.000	1,50	6.000,00	500,00
11.680	1,00	11.680,00	171,20
800	0,80	640,00	2.500,00
8.000	0,50	4.000,00	250,00
4.000	0,40	1.600,00	500,00
10.000	0,30	3.000,00	200,00
10.000	0,20	2.000,00	200,00
10.000	0,10	1.000,00	200,00
TOTAL 77.764		TOTAL 140.000	TOTAL 25,72

**Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (vos symboles) de 0,25€**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	5.000,00	5.000,00	2.000.000,00
1	1.000,00	1.000,00	2.000.000,00
4	500,00	2.000,00	500.000,00
4	375,00	1.500,00	500.000,00
8	250,00	2.000,00	250.000,00
20	137,50	2.750,00	100.000,00
106	125,00	13.250,00	18.867,90
100	100,00	10.000,00	20.000,00
120	87,50	10.500,00	16.666,70
160	75,00	12.000,00	12.500,00
160	62,50	10.000,00	12.500,00
280	50,00	14.000,00	7.142,90
480	37,50	18.000,00	4.166,70
880	25,00	22.000,00	2.272,70
400	22,50	9.000,00	5.000,00

400	20,00	8.000,00	5.000,00
400	18,75	7.500,00	5.000,00
400	17,50	7.000,00	5.000,00
1.600	15,00	24.000,00	1.250,00
1.840	12,50	23.000,00	1.087,00
1.720	10,00	17.200,00	1.162,80
1.800	7,50	13.500,00	1.111,10
8.400	5,00	42.000,00	238,10
4.000	3,75	15.000,00	500,00
11.680	2,50	29.200,00	171,20
800	2,00	1.600,00	2.500,00
8.000	1,25	10.000,00	250,00
4.000	1,00	4.000,00	500,00
10.000	0,75	7.500,00	200,00
10.000	0,50	5.000,00	200,00
10.000	0,25	2.500,00	200,00
TOTAL 77.764		TOTAL 350.000	TOTAL 25,72

### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de sous-billets virtuels (vos symboles) de 0,50€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	10.000,00	10.000,00	2.000.000,00
1	2.000,00	2.000,00	2.000.000,00
4	1.000,00	4.000,00	500.000,00
4	750,00	3.000,00	500.000,00
8	500,00	4.000,00	250.000,00
20	275,00	5.500,00	100.000,00
106	250,00	26.500,00	18.867,90
100	200,00	20.000,00	20.000,00
120	175,00	21.000,00	16.666,70
160	150,00	24.000,00	12.500,00
160	125,00	20.000,00	12.500,00
280	100,00	28.000,00	7.142,90
480	75,00	36.000,00	4.166,70
880	50,00	44.000,00	2.272,70
400	45,00	18.000,00	5.000,00
400	40,00	16.000,00	5.000,00
400	37,50	15.000,00	5.000,00
400	35,00	14.000,00	5.000,00
1.600	30,00	48.000,00	1.250,00
1.840	25,00	46.000,00	1.087,00
1.720	20,00	34.400,00	1.162,80
1.800	15,00	27.000,00	1.111,10
8.400	10,00	84.000,00	238,10
4.000	7,50	30.000,00	500,00
11.680	5,00	58.400,00	171,20
800	4,00	3.200,00	2.500,00
8.000	2,50	20.000,00	250,00
4.000	2,00	8.000,00	500,00
10.000	1,50	15.000,00	200,00
10.000	1,00	10.000,00	200,00
10.000	0,50	5.000,00	200,00
TOTAL 77.764		TOTAL 700.000	TOTAL 25,72

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

### Mécanique ludique

Pour commencer, le joueur choisit le nombre de symboles à découvrir qui apparaîtront dans la « zone de jeu-vos symboles ». Le joueur peut choisir de 1 à 12 symboles. Le joueur choisit aussi une mise par symbole: 0,05 €, 0,10 €, 0,25 € ou 0,50 €. En fonction de la mise, un autre plan des lots est applicable (comme mentionné ci-dessus). Ensuite il peut acheter le jeu. La mise totale est la multiplication de la mise choisie avec le nombre de symboles choisi. Durant le jeu, la mise ne peut être changée. Les règles du jeu sont identiques pour chaque mise, en rapport avec le nombre de symboles choisi.

Un billet virtuel comprend un jeu principal et deux jeux bonus cachés, qui peuvent apparaître dans un certain cas.

Le jeu principal contient deux zones de jeu, notamment la « zone de jeu-votre/vos symbole(s) », dans laquelle apparaissent les 1 à 12 symboles à découvrir, et la « zone de jeu-symbole gagnant », dans laquelle le symbole gagnant à découvrir apparaît.

Si après découverte, votre symbole/un de vos symboles correspond au symbole gagnant, le montant de lot correspondant mentionné sous le « votre symbole » concerné est attribué. Ceci est appelé une paire gagnante. Un même symbole peut apparaître plusieurs fois dans la « zone de jeu-votre/vos symbole(s) ».

Si votre symbole et le symbole gagnant est un lutin, le montant de lot correspondant mentionné sous le « votre symbole » concerné est multiplié par 5 et ensuite attribué.

Si le joueur découvre un symbole « arc-en-ciel » dans la « zone de jeu-votre/vos symbole(s) », un jeu bonus au hasard apparaît : le jeu bonus « Toboggan-arc-en-ciel » ou le jeu bonus « Route-arc-en-ciel ».

Dans le jeu bonus « Toboggan-arc-en-ciel », le joueur doit utiliser les flèches pour choisir une couleur de l'arc-en-ciel et ensuite activer le bouton « Go ». Un lutin voyage alors sur la couleur choisie et collecte les pièces sur son passage. Le montant de lot est attribué correspondant au nombre de pièces collectées.

Dans le jeu bonus « Route-arc-en-ciel », le joueur active 3 fois le bouton « Tourner » pour avancer le pion dans les cases, autant de fois qu'indiquées par la flèche après arrêt de la roue. À la fin des 3 tours, la mise choisie par le joueur pour un symbole dans le jeu principal, est multipliée par le nombre indiqué sur l'emplacement où se trouve le pion et est ensuite attribué.

Il est possible que plusieurs montants de lot soient attribués, et dans ce cas, ces montants de lot sont cumulés.

Une paire gagnante dans le jeu principal ou un montant de lot attribué dans un jeu bonus donne droit à un lot prévu au plan des lots.

Si dans le jeu principal, aucune « paire gagnante » n'a été découverte, et dans le jeu bonus « Toboggan-arc-en-ciel » et dans le jeu bonus « Route-arc-en-ciel » aucun montant de lot n'a été attribué, le billet est toujours perdant.

**Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.**

### **Prise de connaissance des règles du jeu**

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.